

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

- 1 OCT. 2010

CASTELSARRASIN - 82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 SEPTEMBRE (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, **Adjoint**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO,
Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoint**,
Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoint** M. Gérard CHOUKOD, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

M. Empociello quitte l'assemblée pendant la présentation de ce projet.

12- 23 Septembre 2010

MODIFICATION DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER DU SARLAC

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant de à l'assemblée de se prononcer sur :

- l'approbation du projet de modification du système de vidéosurveillance existant sur le quartier du Sarlac (autorisé par arrêté n°1417 du 30 juillet 2008), portant sur la pose d'un dôme,
- l'approbation du coût prévisionnel du projet, estimé à 15 170,00 € HT (fourniture et mise en œuvre y compris travaux de génie civil),
- l'autorisation de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

- l'adoption du plan de financement prévisionnel comme suit :

Etat - FIPD	6 068,00 €
Fonds propres	9 102,00 €
Total	15 170,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, 26 VOIX POUR ET 4 CONTRES (MMES LASSALLE, FANFELLE, DOURLENT ET M. JEAN)

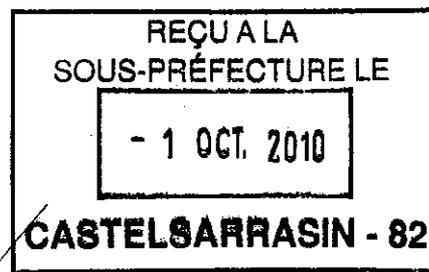
APPROUVE le projet de modification du système de vidéosurveillance existant sur le quartier du Sarlac (autorisé par arrêté n°1417 du 30 juillet 2008), portant sur la pose d'un dôme,

APPROUVE le coût prévisionnel du projet, estimé à 15 170,00 € HT (fourniture et mise en œuvre y compris travaux de génie civil),

AUTORISE Monsieur le Maire solliciter le soutien financier du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

ADOpte le plan de financement prévisionnel comme suit :

Etat - FIPD	6 068,00 €
Fonds propres	9 102,00 €
Total	15 170,00€



Pour copie conforme
Moissac le 27 septembre 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :